

Rendez-vous de carrière

des Psy-ÉN EDO...

... le SNES-FSU vous accompagne !

Qui est concerné ?

Les enseignants certifiés et agrégés, les CPE, les Psy-EN en classe normale, et qui, au **31 août de l'année scolaire** sont :

- Au 6ème échelon, entre 12 et 24 mois.
- Au 8ème échelon, entre 18 et 30 mois.
- Au 9ème échelon, entre 12 et 24 mois.

Comment ça se passe ?

Le rendez-vous de carrière est inscrit dans le statut des personnels concernés. Il n'y a pas de surprise, le déroulement est encadré. Pour les Psy EN EDO, il comporte :

- un entretien avec l'IEN-IO au CIO, et
- un entretien avec le DCIO,
- pour les Psy EN-DCIO : un entretien avec l'IEN-IO et un entretien avec l'IA-DASEN.

Les RDV ont lieu entre octobre et mai de l'année scolaire (délai maximal de 6 semaines entre les deux entretiens).

Pourquoi des rendez-vous de carrière ?

Tout agent fonctionnaire doit être évalué. Les RDV de carrière sont les 3 moments "d'appréciation de la valeur professionnelle". À la suite de ces évaluations, 30% des collègues concernés gagnent 1 an pour les passages au 7ème et au 9ème échelon. Le RDV au 9ème échelon participe au classement pour l'accès à la hors-classe.

Sur quoi est-on évalué ?

Les critères d'évaluation sont désormais connus à l'avance. Ils sont nationaux et ne peuvent pas être modifiés par les évaluateurs. Pour les Psy EN EDO, 13 items relatifs à la pratique professionnelle sont à remplir par les évaluateurs : 4 par l'IEN-IO, 4 par le DCIO, 5 par les deux évaluateurs ensemble.

Pour les Psy EN-DCIO, il y a 4 items, renseignés par l'IEN-IO et l'IA-DASEN.

Chaque évaluateur donne un avis (10 lignes maxi), et l'agent peut également formuler des observations sur les entretiens.

Le Recteur arrête l'appréciation finale, qui sera utilisée pour l'avancement d'échelon (au 7ème et au 9ème), ou l'accès à la hors-classe.

Le calendrier.

• **Fin d'année scolaire N-1** : l'administration prévient l'agent du rdv de carrière pour l'année scolaire suivante.

• **Année scolaire N** : l'administration annonce la date de l'entretien 1 mois à l'avance (pas plus de 6 semaines entre les deux entretiens).

• En juin, le compte-rendu des évaluateurs parvient à l'agent, qui a 3 semaines pour formuler des observations écrites.

• **Rentrée scolaire N+1** : l'appréciation finale arrêtée par le Recteur est transmise à l'agent dans les 15 premiers jours de septembre. En cas de désaccord, l'agent a un mois pour en demander la révision. Sans réponse favorable dans la période d'un mois, l'agent peut saisir la CAPA pour en demander la révision

Le SNES-FSU, ses militant(e)s et ses commissaires paritaires sont une fois de plus à vos côtés pour ces rendez-vous de carrière.

Pour nous contacter : s3lyo@snes.edu



Des documents à fournir ?

Il n'y a pas de documents obligatoires à fournir au DCIO ou à l'IEN-IO.

L'administration invite l'agent concerné par un RDV de carrière à utiliser, pour préparer son rendez-vous, le "document de référence de l'entretien". Mais le DCIO ou l'IEN-IO ne peut pas vous obliger à le remplir ni à le lui transmettre.

Rendez-vous de carrière... ... DÉSINTOX !

Avec les rendez-vous de carrière, on va "y perdre..."

Les 3 rendez-vous de carrière, sont encadrés dans notre statut.

Ils ont un impact très réduit (gain d'avancement d'un an lors de l'accès au 7^{ème} et 9^{ème} échelon) sur la durée de parcours de la classe normale (26 ou 24 ans).

C'est un premier pas vers une des revendications du SNES pas encore totalement atteinte : une déconnexion complète entre évaluation et carrière.

Avec les rendez-vous de carrière, on est évalué sur 70 items !!!

FAUX !

Les critères d'évaluation sont connus et nationaux. Les deux évaluateurs ont 13 items à remplir (4 seulement pour les Psy-EN DCIO).

Les évaluateurs vont nous demander un énorme dossier à préparer et envoyer à l'avance...

FAUX !

Il n'y a aucune obligation réglementaire à envoyer des documents à l'évaluateur avant l'entretien.

« Le document de référence de l'entretien », seul outil officiel utilisé par les évaluateurs pour les entretiens, n'est qu'un moyen de préparer ces moments d'échanges. On ne peut exiger de l'agent qu'il le remplisse.

C'était mieux avant !

Cette nouvelle évaluation est une dégradation de nos statuts ! FAUX !

Avant :

- Caractère aléatoire de la promotion en raison du faible nombre de promouvables à chaque fois...
- Inégalités importantes sur l'avancement dans la carrière avec presque **10 ans de différence entre une carrière faite au Grand Choix par rapport à une carrière à l'Ancienneté.**
- Note annuelle du DCIO = pression annuelle !

Maintenant :

- 3 RDV dans la carrière, avec un calendrier fixe et statutaire (grille d'évaluation connue de tous).
- **Déférence de durée de carrière de 2 ans maximum pour atteindre le 11^{ème} échelon de la classe normale.**
- Disparition de la notation annuelle par le DCIO.
- Possibilité de contester en CAPA l'ensemble de l'évaluation .

L'évaluation des Psy EN EDO par les IEN IO, dont certains (25 à 30%) ne sont pas psychologues doit être revue. Les délais imposés pour la publication du décret créant le corps unique n'ont pas permis de refonder l'architecture du corps des Psy EN. La FSU continuera donc de porter sa demande d'évolution de la chaîne hiérarchique des Psy EN.

Le SNES-FSU, ses militant(e)s et ses commissaires paritaires sont une fois de plus à vos côtés pour ces rendez-vous de carrière. Pour nous contacter : s3lyo@snes.edu



Le SNES-FSU demande toujours :

- la déconnexion complète de l'évaluation et de l'avancement (comme pour les IPR ou les chefs d'établissement).
- la possibilité d'être accompagné d'un représentant syndical lors de l'entretien avec le chef de service.